

**Commission consultative
sur l'environnement et le développement durable**

140^e séance – jeudi 3 novembre 2016
Salle des Comités, 2^e étage – 18 h
Maison du citoyen – 25 rue Laurier



Procès-verbal

Membres

Mme Denise Laferrière, présidente, conseillère district de Hull-Wright (8)
M. Mike Duggan, conseiller district de Lucerne (2)
M. Nicolas Greugny, CREDDO (représente M. Delage)
M. François Charron-Doucet, citoyen
Mme Stéphanie Beauregard, citoyenne
M. Giorgio Vecco, ABV des 7

Absences

M. Cédric Tessier, conseiller district de Limbour (9)
M. David Robitaille, citoyen
M. Vincent Loïselle, citoyen
M. Yan Thibeault, citoyen
Vacant, citoyen
Vacant, Commission jeunesse

Secrétaire

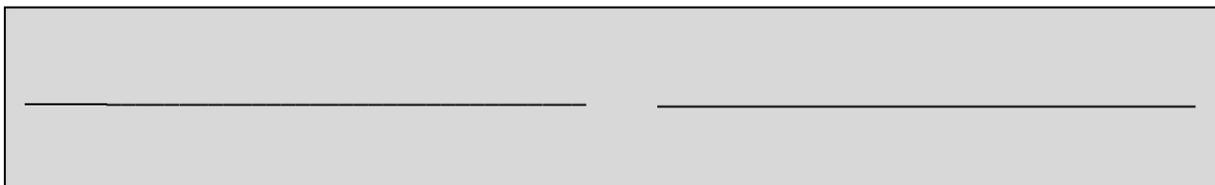
M. Frédéric Vandal, coordonnateur de la Politique environnementale, Service de l'environnement

Ressources internes

Mme Chantal Marcotte, Directrice, Service de l'environnement
Mme Lynne Champoux-Williams, coordonnatrice de projets en environnement, Service de l'environnement

DISTRIBUTION :

Aux membres de la CCEDD, aux personnes-ressources, aux membres
du Conseil municipal et au greffier



1. Mot de bienvenue, constatations des présences et début de la réunion

La réunion débute à 18 h 04, alors que le quorum est constaté par Mme Laferrière.

2. Approbation de l'ordre du jour

Mme Laferrière demande d'ajouter un point varia concernant le dépôt de la lettre de démission de M. Yan Thibeault, membre citoyen de la CCEDD.

L'approbation de l'ordre du jour modifiée est proposée par M. Duggan et appuyée par Mme Beaugard.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2016

M. Vandal indique à la commission qu'il n'a pas reçu de commentaire pour modifier le procès-verbal.

L'approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2016 est proposée par M. Charron-Doucet et appuyée par Mme Beaugard.

4. Suivis du procès-verbal :

Aucun suivi nécessaire au procès-verbal de la séance du 6 octobre 2016.

5. Signature du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2016

Mme Laferrière signe le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2016.

6. Sujet à traiter selon les grandes orientations de la politique environnementale :

- a) Bilan du programme 2014-2016 d'éradication de l'herbe à poux – Lynne Champoux-Williams

Madame Champoux-Williams expose le bilan du programme 2014-2016 d'éradication de l'herbe à poux. En somme, elle dresse la mise en contexte, indique qui sont les partenaires, les objectifs du plan d'action de la politique environnementale et annuelle du dossier, indique les résultats de la mesure de la concentration de pollen, les méthodes de contrôle utilisées, le règlement sur les nuisances, les efforts de sensibilisation, les résultats obtenus, les sommes allouées et les coûts encourus pour ce projet.

Questions et commentaires

Mme Laferrière se questionne sur l'importance de faire des bilans sur l'herbe à poux de 2014 à 2016 et des ressources humaines qui y sont consacrées à élaborer ces bilans. Mme Champoux-Williams mentionne que les bilans concernant le projet d'herbe à poux sont présentés toutes les trois années depuis le début de la politique environnementale. M. Vandal précise que la cueillette de donnée et l'élaboration de bilan sont nécessaires pour faire l'analyse des actions les plus efficaces pour pallier à la problématique de l'herbe à poux.

M. Vecco mentionne qu'il est étonné de la pratique sur l'épandage de l'eau saline sur l'herbe à poux. Mme Champoux-Williams souligne que l'épandage est une méthode pour éliminer l'herbe à poux, la méthode la plus utilisée et efficace est toutefois la tonte de l'herbe à poux.

Mme Laferrière demande si d'autres plantes nuisibles sont incluses dans le traitement pour éradiquer l'herbe à poux. Mme Champoux-Williams confirme que d'autres plantes nuisibles sont incluses dans les traitements, telles que le panais sauvage et l'herbe à puce.

M. Charron-Doucet désire connaître s'il y a eu une évaluation du projet pilote dans les quartiers Notre-Dame et du Vieux-Hull et du traitement pour éradiquer l'herbe à poux. Mme Champoux-Williams répond qu'il n'y a pas eu de poursuite du projet pilote. En somme, le projet ne sera pas reproduit à l'ensemble de la ville pour des raisons financières. De plus, le projet pilote a eu un succès mitigé puisque la superficie de l'herbe à poux a diminué, mais la plantation pour le remplacer n'a pas survécu. Mme Champoux-Williams précise également que les pratiques pour l'éradication de l'herbe à poux sont celles recommandées par le sous-traitant.

R-CCEDD-2016-11-03/01

Il est proposé par M. Duggan, appuyé par M. Vecco :

QUE cette commission:

- Approuve le bilan 2014-2016 du Programme d'éradication de l'herbe à poux;
- Recommande au conseil municipal de la Ville de Gatineau de mandater le Service de l'environnement pour déposer une demande de subvention au programme d'aide financière de la Stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Révision du Fonds vert – Frédéric Vandal

M. Vandal présente la révision de la Politique de gestion et d'utilisation du Fonds vert ainsi que les normes et critères de ce fonds. En somme, il expose les éléments suivants : mandat et objectifs, consultation, les principales modifications et prochaines étapes.

Questions et commentaires

M. Duggan souligne qu'ils n'ont pas reçu la présentation d'avance et qu'il est difficile de recommander la modification de la Politique de gestion et d'utilisation du Fonds vert. M. Vandal précise que des nouveaux éléments et des modifications suite aux consultations ont été reçus la journée même de la séance de la CCEDD et justifie que la présentation n'a pas été transmise à l'avance aux membres.

M. Vecco s'interroge sur les projets auxquels la limite de 15 000 \$ s'applique. M. Vandal indique que la limite de 15 000\$ est applicable que pour les projets d'évènement environnemental.

Mme Laferrière désire savoir si le service recommandera d'augmenter l'enveloppe budgétaire du Fonds vert et connaître la date limite pour déposer les documents au comité plénier et conseil municipal. M. Vandal explique que le Service de l'environnement ne suggérera pas d'augmenter le budget du Fonds vert. La révision du Fonds vert sera présentée au comité plénier du 17 janvier 2017 et au Conseil municipal du 18 janvier 2017, ainsi la date limite administrative pour l'envoi des documents est le 12 décembre prochain.

M. Vecco souhaite comprendre la différence entre le terme valeur et coût et le délai pour la signature des protocoles d'entente. M. Vandal mentionne que le terme valeur prend en considération l'ensemble du projet et que le coût concerne que les dépenses prévues. Le délai de la signature des protocoles d'entente n'est qu'à titre informatif.

Mme Beaugard demande s'il y aura une considération lors de l'évaluation du nombre de partenaires dans les projets soumis. M. Vandal indique que le nombre de partenaires sera considéré lors de l'évaluation, mais pas le montage financier.

M. Duggan et Mme Laferrière indiquent qu'ils ne peuvent prendre de décision sans l'envoi de l'ensemble des documents (formulaire et grille d'évaluation) nécessaire pour la modification du Fonds vert puisqu'ils ne pourront défendre ces choix au conseil municipal. Mme Marcotte suggère d'ajouter une condition à la recommandation de la CCEDD. La recommandation serait conditionnelle à l'acceptation du formulaire et de la grille d'évaluation par les membres de la CCEDD. M. Duggan et Mme Laferrière acceptent cette suggestion.

Le public mentionne qu'il apprécie la direction du changement du Fonds vert, puisque sans soutien financier, les organismes en environnement ne peuvent réaliser leurs projets.

R-CCEDD-2016-11-03/02

Il est proposé par Mme Beaugard et appuyé par M. Vecco :

QUE cette commission adopte en principe la modification de la Politique ENV-2011-001 encadrant la gestion et l'utilisation du Fonds vert,

Et ce, conditionnellement à l'acceptation du formulaire et de la grille d'évaluation par la commission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- c) Bilan 2016 du projet de contrôle de bernaches (oiseaux nuisibles) - Lynne Champoux-Williams

Madame Champoux-Williams expose le bilan 2016 du projet de contrôle des bernaches. Elle introduit et met la problématique en contexte, expose l'objectif du plan d'action de la politique environnementale à cet effet, identifie les partenaires, présente le budget alloué et les sommes dépensées, la façon dont a été effectué le contrôle, les résultats obtenus, émet des constats et des options à analyser et conclus.

Questions et commentaires

M. Charron-Doucet demande si le contrat concernait seulement la destruction des œufs. Mme Champoux-Williams précise que le contrôle des bernaches inclus les actions suivantes l'effarouchement par divers moyens (pyrotechnie, drone et autres techniques) et la recherche des nids d'œuf entre le mois de mars au mois d'août. De plus, selon l'analyse de l'efficacité des moyens de contrôle de bernaches, la meilleure stratégie est la modulation de l'environnement

par la végétalisation des berges ou choisir des essences de plantes et d'arbres que les oiseaux ne préfèrent pas.

M. Charron-Doucet mentionne que nous devons cohabiter avec cette espèce et de respecter son environnement.

M. Vecco demande si d'éviter la coupe de gazon pour restreindre les accès aux bernaches ne permet pas aux plantes nuisibles de proliférer. Mme Champoux-Williams explique qu'il y a effectivement un paradoxe entre les deux problématiques.

Mme Beauregard souligne que le bilan fait une belle analyse de cette problématique. Selon Mme Beauregard, préciser que la revégétalisation des berges est une bonne manière pour avoir un impact à long terme.

Mme Laferrière mentionne que nous avons encouragé les bernaches à venir dans les milieux urbains et que leurs présences peuvent être un problème de santé publique. Mme Champoux-Williams répond que la fiente de bernaches n'est pas porteuse de maladies, mais peut détériorer la qualité de l'eau de baignade des plages.

R-CCEDD-2016-11-03/03

Il est proposé par M. Charron-Doucet et appuyé par Mme Laferrière :

QUE cette Commission approuve le bilan bernaches 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Varia

- a) Démission de M. Yan Thibeault – Frédéric Vandal, coordonnateur de la Politique environnementale, Service de l'environnement

M. Vandal explique que le poste de membre citoyen de M. Thibeault est maintenant ouvert. Mme Laferrière remercie M. Thibeault pour sa contribution citoyenne et sa participation à la CCEDD depuis toutes ces années.

Un appel de candidatures sera lancé en novembre afin de combler ce poste de membre. Les candidatures seront soumises pour approbation au conseil municipal en vue d'une prochaine séance.

- b) Prochaine rencontre : 1^{er} décembre 2016

8. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée par M. Charron-Doucet et appuyée par M. Vecco à 20 h 20.